

Communiqué



PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

Melun, le 9 mars 2010

Vacances d'été 2010

***La Préfecture invite les usagers qui souhaitent voyager
à formuler leur demande de carte d'identité et passeport
suffisamment à l'avance***

Les services « état civil » de l'ensemble des mairies du département de Seine-et-Marne connaissent une forte fréquentation à l'approche des périodes de vacances.

Dans la perspective des prochaines vacances estivales et afin d'éviter les attentes prolongées aux guichets, Monsieur Michel GUILLOT, Préfet de Seine-et-Marne invite les seine-et-marnais à anticiper leurs demandes de cartes nationales d'identité et/ou de passeports en se rendant dès à présent dans leur mairie de domicile.

Pour connaître les coordonnées des mairies, veuillez consulter le site internet www.um77.asso.fr/annu.

Pour connaître la liste des communes compétentes en ce qui concerne le passeport, veuillez consulter l'arrêté préfectoral relatif à la mise en service des passeports biométriques sur le site internet : www.seine-et-marne.pref.gouv.fr, rubrique « vos démarches »- « Cni-Passeports »- « Le passeport biométrique »- « Mise en service du passeport biométrique en Seine-et-Marne ».

Pour toutes informations complémentaires : www.seine-et-marne.pref.gouv.fr, rubrique « vos démarches »-« Cni-Passeports ».

Contact presse :

Bureau du Cabinet du Préfet – section communication ☎ 01 64 71 75 95 / 75 29 – 06 08 82 64 58 -

communication@seine-et-marne.pref.gouv.fr

Préfecture de Seine-et-Marne - 12 rue des Saints-Pères, 77010 Melun Cédex - 01 64 71 77 77